



MEMOIRE et SOLIDARITE

COMMISSION DES DROITS

Nos réf. : FB/CB/2205

**OUVERTURE DE L'AGRAFE « ORMUZ » SUR
LA MEDAILLE COMMEMORATIVE FRANÇAISE**

L'Arrêté du ministère des armées du 26 mars 2021 arrête :

- **Article 1^{er}** la création d'une agrafe en métal de couleur bronze portant l'inscription « Ormuz » sur la médaille commémorative française,
- **Article 2** : Peuvent prétendre les personnels civils ou militaires, français ou étrangers, qui ont effectivement participé pendant au moins 15 jours à l'opération « Agénor » menée dans le cadre de la mission européenne de surveillance maritime dans le détroit d'Ormuz depuis le 25 février 2020.
- **Article 3** : Reçoivent délégation du ministre de la défense pour attribuer l'agrafe « Ormuz » les commandants de formation ou assimilés, ou les autorités dont ils relèvent, qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- **Article 4** : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.